

**Département de la LOIRE
Arrondissement de MONTBRISON
Communauté d'agglomération Loire Forez**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 10 JANVIER 2017 A MONTBRISON**

Séance du 10 janvier 2017

Le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Loire Forez, légalement convoqué le 4 janvier 2017 s'est réuni le 10 janvier 2017 à Montbrison à dix-neuf heures trente, sous la présidence de Monsieur Alain BERTHEAS.

Présents : MULTEAU Jean-Marie, MELEY Marie, BALDINI Josiane, PAQUET Quentin, ROCHETTE Pierre- Jean, REGEFFE Robert, SOULIER Mathilde, COURT Claudine, PEYER Jérôme, DEVILLE Joseph, CHAREYRE Evelyne, DEVILLE Thierry, VIAL Bernard, CHAILLET Olivier, COUDOUR Hubert, GENEBRIER Sylvie , CHAPOT Lucien, GOUTTEFARDE Valéry, GIRAUD Pierre, COUCHAUD Patrice, GOUBIER Chantal, BRUN-JARRY Christiane, VRAY Serge, THOMAS Georges, BARTHELEMY André, BAYLE Pierre, MEUNIER Henri, FERRAND Colette, GORGERET Fabien, JACQUETIN Bruno, GUILLIN Dominique, DICHAMPT Maurice, GRANGEVERSANNE Guy, MONTAGNE Jean-Philippe, MOLLEN Rémi, GRANJON Serge, CHAVAREN Thierry, MASSARDIER Jean-Paul, MIOCHE Bernard, ROMESTAING Patrick, ROCHETTE Frédérique, LIMOUSIN Alain, DUMAS Jean Paul, GOUBY Thierry, VERDIER Pierre, REY Nicolas, CIVARD Jean-Claude, DECOURTYE Robert, FAVIER Yves, BAZILE Christophe, BAYET Christiane, BENTAYEB Abderrahim, BONNAUD Gérard, DOUBLET Catherine, FORESTIER Jean-Paul, GAUTHIER Alain, GIARDINA Cindy, PALOULIAN Jeanine, MARRIETTE Cécile, FAURE Liliane, THIZY Bernard, BRUN Michel, LARUE Gisèle, BAROU Gérard, ROBIN Michel, DUPUY Florence, REY Monique, DELACELLERY David, BUISSON Ludovic, VIOLANTE Roger, EPINAT Joël, ARCHER Marc, BLANCO Béatrice, ROBERT Sylvie, JOURJON Michelle, DERORY André, CHATAIN Jean-Michel, GIRODON Nicole, PERRIN Jean-Luc, CHOUVIER Evelyne, FERRY Nicole, JOLY Olivier, BERTHEAS Alain, BLOIN Christophe, CHOSSY Jean-Baptiste, GIBERT Christine, LAURENDON Alain, LE GALL Nathalie, MATHEVET François, PELOUX Pascale, POYET Ghislaine, OLLE Carole, THOMAS Gilles, LARDON Eric, CHARLES Martine, DJOUHARA Marcelle, THOLOT Alain, PALIARD Rambert, DUMAS Jean-Marc, BERARD Serge, CHAPOT Robert, ESSERTEL Philippe, PUGNET Frédéric, PATARD Christian, DREVET Pierre, MIOMANDRE Mickael, MOREL David, BRETTON Christophe, BADIOU Evelyne, GERESSIER Bruno, JAYOL Jean-Louis, MARTIN Yves, BERNARD Renée, MAZET Jacques, MERIDJI Karima, THEVENON Valérie, RAVEL Jean-Paul, BOYER Jean-Paul, BÉAL Hervé, TISSOT Jean-Paul, MALHIERE Thierry.

Pouvoir : GROSSMANN Françoise pouvoir à PALOULIAN Jeanine, LASSABLIERE Sylviane pouvoir à FAURE Liliane, MAYEN Denise pouvoir à CHAVAREN Thierry, DE VILLOUTREYS Catherine pouvoir à POYET Ghislaine, CHARPENAY Georges pouvoir à OLLE Carole, BRUNEL Annick pouvoir à BERARD Serge,

Absents remplacés : BARJON Christian remplacé par FERRAND Colette, CORNU Christophe remplacé par GORGERET Fabien, TRANCHANT Bernard remplacé par MASSARDIER Jean-Paul, MICHAUD Eric remplacé par DUPUY Florence, DARLES Marcelle remplacée par DUMAS Jean-Marc,

Absents : BEDOUIN Christine, Denis TAMAIN.

Secrétaire de séance : Pierre DREVET.

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	130
Nombre de membres présents :	122
Nombre de membres suppléés :	5
Nombre de pouvoirs :	6
Nombre de membres absents non représentés :	2
Nombre de votants :	128

Monsieur le Président ouvre la séance et fait l'appel.

Monsieur le Président désigne ensuite un secrétaire de séance : il s'agit de Monsieur Pierre DREVET.

Intervention de Monsieur Alain BERTHEAS : lecture de son discours ci-dessous

« Mesdames et messieurs les conseillers communautaires,

La semaine dernière, par les votes exprimés, vous m'avez apporté votre confiance et je vous en remercie. Ce soir, je vais vous demander de me renouveler cette confiance.

Composer un exécutif sur un territoire issu de la fusion de 4 anciennes structures, chacune avec son histoire, ses valeurs, son vécu, n'a pas été une tâche facile. Il est de ma responsabilité de président de formuler aujourd'hui une proposition qui réponde à deux objectifs majeurs : d'une part avoir la capacité de répondre efficacement et de manière adaptée aux besoins des habitants par l'exercice de nos compétences ; et d'autre part de garantir les équilibres territoriaux.

Le mandat de transition qui s'ouvre doit à la fois s'inscrire dans la continuité des engagements pris mais également aller de l'avant et préparer l'avenir.

Alors oui, aujourd'hui, nous devons parler d'un équilibre dans la représentation des anciens EPCI. Mais demain, très vite, nous devrons parler des équilibres au sein d'une seule communauté globalement.

Notre territoire est diversifié, attractif et complémentaire, il est organisé autour d'une multitude de petites centralités qui s'articulent les unes avec les autres et qui vivent de manière étroite et interdépendante avec les communes qui les entourent. La proposition pour l'exécutif se doit d'être le reflet de ces équilibres.

S'appuyer sur ces centralités et assurer une présence forte des communes moins densément peuplées, faire appel à des femmes et des hommes compétents, d'horizons variés, de toutes sensibilités, et répartis sur le territoire de manière à représenter le plus équitablement possible les habitants. Ces axes m'ont conduit à une proposition qui me semble juste et dans la continuité des échanges de cette année.

Cette proposition ne peut pas être parfaite. Il y a eu beaucoup de candidatures et je tiens d'ailleurs à remercier tous ceux qui se sont manifestés. Cela montre à la fois l'envie de s'impliquer et la confiance dans l'avenir de notre nouvelle agglomération. J'ai pu échanger avec un grand nombre d'entre vous et je vous remercie pour vos conseils et vos avis.

Il était de ma responsabilité de proposer des choix et je suis conscient que cela peut provoquer des déceptions, des frustrations. Je les entends et je les comprends. Je tiens à rappeler que nous avons travaillé tout au long de cette année 2016 sur des principes de gouvernance qui permettront qu'aucune commune ne soit laissée de côté. Chaque conseiller communautaire est légitime pour exprimer son avis, sa volonté et faire des propositions dans les orientations de la communauté, dans le cadre des différentes instances (réunions de secteurs, commissions, comités de pilotage, etc...). Nous aurons besoin de chacune et chacun d'entre vous. Nous sommes tous en responsabilité au sein de notre agglomération.

Je vais tout d'abord vous présenter brièvement les équilibres qui ont guidé la composition de cet exécutif, puis je vous présenterai l'ensemble des élus que je souhaite vous proposer. Enfin, nous procèderons à l'élection à chaque responsabilité ».

Monsieur le Président rappelle ici le rôle des vice-présidents et conseillers délégués thématiques, qui sont les garants de l'exercice des compétences communautaires

Ils agissent dans le strict respect de leur délégation, veillent à travailler au préalable en commission les points présentés en conseil et s'assurent de la bonne exécution des décisions du conseil.

Les conseillers communautaires délégués référents de secteurs, garants du dialogue et de l'animation territoriale. Ils travaillent sous l'autorité du président, animent le dialogue et le partage de l'information à l'échelle des communes du territoire.

Au-delà de l'exécutif, c'est l'ensemble des conseillers communautaires qui sont appelés à participer à la construction de l'action communautaire en participant aux différentes instances (conférences des maires, réunions de secteurs, commissions, copil, groupes de travail....)

Une organisation transversale du travail des élus permettant de créer des collectifs de travail au sein de l'exécutif en oeuvrant de manière plus collégiale sur des thèmes communs par le rapprochement des compétences liées les unes aux autres. Les commissions regrouperont plusieurs compétences pour permettre plus de coordination.

Monsieur le Président présente ensuite sa proposition d'exécutif et commence par définir le nombre d'élus pour siéger dans le bureau.

1. FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS, CONSEILLERS DELEGUES, ET MEMBRES DU BUREAU

Il appartient au conseil communautaire (article L. 5211-10 du CGCT) de définir la composition du bureau communautaire, lequel comprend le président, au moins un vice-président et, éventuellement, d'autres membres qui ne sont pas vice-présidents.

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Ce faisant, le conseil doit respecter le plafonnement du nombre de vice-présidents prévu par la loi eu égard à l'effectif de l'assemblée communautaire après la fusion : le nombre ne peut être supérieur à 15.

Il n'y a pas de limite réglementaire pour les conseillers communautaires délégués. Monsieur le Président propose de fixer le nombre à 14.

Après en avoir délibéré par 128 voix pour, le conseil communautaire décide :

- de fixer le nombre de vice-présidents à 15
- de fixer le nombre de conseillers communautaires délégués à 14
- que les membres du bureau seront au nombre de 30 (dont Président).

Il est ensuite procéder aux élections des vice-présidents et des conseillers communautaires délégués.

2. ELECTION DES VICES-PRESIDENTS

A/ CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE ET LES EXPLICATIONS DES MODALITES DE VOTE

Monsieur le Président rappelle que l'élection des vice-présidents se calque sur celle du président. Par application de l'article L. 2122-7 du CGCT, l'élection des vices-présidents a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative. Ils ne peuvent être élus que parmi les conseillers communautaires titulaires.

Le Président compose le bureau de vote :

Président : M. Alain Berthéas en qualité de président

Secrétaire du bureau de vote : M. Pierre Drevet

4 assesseurs (les 4 élus plus jeunes) pour le bureau de votes : M. Quentin Paquet (Bard), Mme Cécile Marriette (Montbrison), M. Olivier Gaulin (Montbrison) et Mme Mathilde Soulier (Boën sur Lignon).

Election 1^{er} vice-président :

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent.

- Monsieur BAZILE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

- | | |
|--|-----|
| - Nombre de votants (enveloppes déposées) : | 128 |
| - Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls : | 17 |
| - Nombre de suffrages exprimés : | 111 |
| - Majorité absolue : | 56 |

Ont obtenu :

- | | |
|----------------------|------------|
| - Monsieur BAZILE | voix : 100 |
| - Monsieur BRETTON | voix : 6 |
| - Monsieur ROCHETTE | voix : 1 |
| - Monsieur DECOURTYE | voix : 1 |
| - Madame FAURE | voix : 1 |
| - Monsieur DREVET | voix : 1 |
| - Monsieur MARTIN | voix : 1 |

Monsieur Christophe BAZILE est élu 1^{er} vice-président au 1er tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Election 2ème vice-président :

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent.

- Monsieur GIRAUD

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	128
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls :	18
- Nombre de suffrages exprimés :	110
- Majorité absolue :	56

Ont obtenu :

- Monsieur GIRAUD	voix : 105
- Monsieur ESSERTEL	voix : 1
- Madame FAURE	voix : 1
- Monsieur BRETTON	voix : 2
- Monsieur FAVIER	voix : 1

Monsieur Pierre GIRAUD est élu 2^{ème} vice-président au 1er tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Election 3ème vice-président :

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent.

- Monsieur DREVET

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	128
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls :	22
- Nombre de suffrages exprimés :	106
- Majorité absolue :	54

Ont obtenu :

- Monsieur DREVET	voix 94
- Monsieur BRETTON	voix 4
- Madame BRUN-JARRY	voix 1
- Madame FAURE	voix 2
- Monsieur DERORY	voix 1
- Monsieur ROCHETTE	voix 1
- Monsieur LIMOUSIN	voix 1

- Madame POYET	voix 1
- Monsieur ESSERTEL	voix 1

Monsieur Pierre DREVET est élu 3^{ème} vice-président au 1er tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Election 4^{ème} vice-président :

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent.

- Monsieur JOLY

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 128
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls : 16
- Nombre de suffrages exprimés : 112
- Majorité absolue : 57

Ont obtenu :

- Monsieur JOLY	voix : 104
- Monsieur ROCHETTE	voix : 1
- Monsieur BEAL	voix : 1
- Monsieur CIVARD	voix : 1
- Monsieur REY	voix 1
- Monsieur BRETTON	voix 3
- Madame FAURE	voix 1

Monsieur Olivier JOLY est élu 4^{ème} vice-président au 1er tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Election 5^{ème} vice-président :

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent.

- Monsieur LARDON

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 128
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 115
- Majorité absolue : 58

Ont obtenu :

Monsieur LARDON	voix : 102
Madame FAURE	voix : 2
Monsieur BRETTON	voix : 5
Monsieur CIVARD	voix : 1
Monsieur ESSERTEL	voix : 1
Monsieur ROCHETTE	voix : 1
Madame COURT	voix : 1
Monsieur BEAL	voix : 1
Monsieur COUDOUR	voix : 1

Monsieur Eric LARDON est élu 5^{ème} vice-président au 1er tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Election 6ème vice-président :

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent.

- Madame COURT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	128
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls :	12
- Nombre de suffrages exprimés :	116
- Majorité absolue :	59

Ont obtenu :

Madame COURT	voix : 105
Monsieur BRETTON	voix : 3
Monsieur Thierry DEVILLE	voix : 1
Monsieur BEAL	voix : 1
Madame FAURE	voix : 1
Monsieur VRAY	voix : 1
Monsieur BLOIN	voix : 1
Monsieur MARTIN	voix : 1
Madame BERNARD	voix : 1
Monsieur CIVARD	voix : 1

Madame Claudine COURT est élu 6^{ème} vice-présidente au 1er tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Election 7ème vice-président :

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent.

- Monsieur GAUTHIER

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	128
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls :	12
- Nombre de suffrages exprimés :	116
- Majorité absolue :	59

Ont obtenu :

Monsieur GAUTHIER	voix : 93
Monsieur VERDIER	voix : 1
Monsieur LIMOUSIN	voix : 1
Monsieur BRETON	voix : 7
Madame FAURE	voix : 5
Monsieur VRAY	voix : 1
Monsieur GRANJON	voix : 1
Monsieur CHATAIN	voix : 1
Madame REY	voix : 1
Monsieur ROCHELLE	voix : 1
Monsieur ESSERTEL	voix : 1
Monsieur CIVARD	voix : 1
Monsieur MARTIN	voix : 2

Monsieur Alain GAUTHIER est élu 7^{ème} vice-président au 1er tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Election 8ème vice-président :

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent.

- Monsieur Robert CHAPOT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	128
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls :	20
- Nombre de suffrages exprimés :	108
- Majorité absolue :	55

Ont obtenu :

Monsieur Robert CHAPOT	voix : 96
Monsieur BUISSON	voix : 1
Monsieur COUCHAUD	voix : 1
Monsieur BRETTON	voix : 7
Monsieur BERARD	voix : 1
Monsieur DECOURTYE	voix : 1
Monsieur CHATAIN	voix : 1

Monsieur Robert CHAPOT est élu 8^{ème} vice-président au 1er tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Election 9ème vice-président :

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent.

- Monsieur EPINAT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	128
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls :	15
- Nombre de suffrages exprimés :	113
- Majorité absolue :	57

Ont obtenu :

Monsieur EPINAT	voix : 99
Monsieur MIOCHE	voix : 1
Monsieur VERDIER	voix : 1
Monsieur TRANCHANT	voix : 1
Monsieur BAROU	voix : 1
Monsieur GOUTTEFARDE	voix : 4
Monsieur BRETTON	voix : 2
Monsieur BARTHELEMY	voix : 1
Monsieur BERARD	voix : 1
Monsieur COUDOUR	voix : 1
Monsieur DERORY	voix : 1

Monsieur Joël EPINAT est élu 9^{ème} vice-président au 1er tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Election 10ème vice-président :

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent.

- Monsieur Pierre Jean ROCHETTE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 128
 - Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls : 30
 - Nombre de suffrages exprimés : 98
 - Majorité absolue : 50

Ont obtenu :

Monsieur Pierre Jean ROCHETTE voix : 79

Monsieur GERÖSSIER	voix : 1
Monsieur MIOCHE	voix : 1
Monsieur BRETTON	voix : 6
Monsieur GRANJON	voix : 1
Madame BRUNEL	voix : 1
Madame FAURE	voix : 3
Monsieur MARTIN	voix : 3
Madame BLANCO	voix : 2
Monsieur GOUTTEFARDE	voix : 1

Monsieur Pierre-Jean ROCHTTE est élu 10^{ème} vice-président au 1er tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Election 11ème vice-président :

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent.

- Madame BRUN-JARRY

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 128
 - Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls : 33
 - Nombre de suffrages exprimés : 95
 - Majorité absolue : 48

Ont obtenu :

Madame BRUN-JARRY voix : 79

Madame BALDINI	voix : 1
Monsieur BRETTON	voix : 2
Madame FAURE	voix : 4
Monsieur CHAILLET	voix : 1
Monsieur BONNAUD	voix : 1
Monsieur DECOURTYE	voix : 1
Monsieur Thierry DEVILLE	voix : 1
Monsieur BAROU	voix : 1
Monsieur BEAL	voix : 1
Monsieur MARTIN	voix : 2
Madame LARUE	voix : 1

Madame Christiane BRUN-JARRY est élu 11^{ème} vice-présidente au 1er tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Election 12ème vice-président :

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent.

- Madame CHOUVIER

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	128
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls :	13
- Nombre de suffrages exprimés :	115
- Majorité absolue :	58

Ont obtenu :

Madame CHOUVIER	voix : 94
Monsieur DUMAS	voix : 1
Monsieur BONNAUD	voix : 1
Monsieur BRETTON	voix : 3
Madame FAURE	voix : 4
Monsieur BLOIN	voix : 1
Madame GOUBIER	voix : 1
Madame GENEBRIER	voix : 1
Monsieur FAVIER	voix : 1
Madame LARUE	voix : 1
Monsieur BARTHELEMY	voix : 1
Monsieur BAROU	voix : 1
Monsieur REGEFFE	voix : 1
Monsieur MARTIN	voix : 2
Madame BRUNEL	voix : 1
Monsieur PUGNETE	voix : 1

Madame Evelyne CHOUVIER est élu 12^{ème} vice-présidente au 1er tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Election 13ème vice-président :

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent.

- Monsieur CHAVAREN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 128
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls : 25
- Nombre de suffrages exprimés : 103
- Majorité absolue : 52

Ont obtenu :

Monsieur CHAVAREN	voix : 81
Monsieur PAQUET	voix : 1
Monsieur Thierry DEVILLE	voix : 1
Monsieur MEUNIER	voix : 3
Monsieur GOUTTEFARDE	voix : 1
Monsieur BRETTON	voix : 2
Monsieur TAMAIN	voix : 1
Monsieur MARTIN	voix : 3
Monsieur CIVARD	voix : 2
Monsieur VRAY	voix : 1
Madame BLANCO	voix : 1
Monsieur MATHEVET	voix : 2
Monsieur GRANJON	voix : 1
Madame LARUE	voix : 1
Monsieur CHATAIN	voix : 1
Monsieur PERRIN	voix : 1

Monsieur Thierry CHAVAREN est élu 13^{ème} vice-président au 1er tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Election 14ème vice-président :

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent.

- Monsieur COUCHAUD

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 128
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls : 21
- Nombre de suffrages exprimés : 107
- Majorité absolue : 54

Ont obtenu :

Monsieur COUCHAUD	voix : 94
Monsieur LIMOUSIN	voix : 1
Monsieur Thierry DEVILLE	voix : 1
Madame MELEY	voix : 1
Monsieur PERRIN	voix : 1
Monsieur BEAL	voix : 2
Monsieur TAMAIN	voix : 1
Monsieur BRETTON	voix : 3
Monsieur GOUTTEFARDE	voix : 1
Madame FAURE	voix : 1
Monsieur CHATAIN	voix : 1

Monsieur Patrice COUCHAUD est élu 14^{ème} vice-président au 1er tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Election 15ème vice-président :

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent.

- Monsieur ROBIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 128
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 115
- Majorité absolue : 58

Ont obtenu :

Monsieur ROBIN	voix : 95
Monsieur BRUN	voix : 1
Monsieur BRETTON	voix : 3
Monsieur Thierry DEVILLE	voix : 2
Monsieur LIMOUSIN	voix : 4
Monsieur MEUNIER	voix : 1
Monsieur MATHEVET	voix : 1
Monsieur GRANJON	voix : 2
Monsieur VERDIER	voix : 1

Monsieur BEAL	voix : 1
Madame FAURE	voix : 1
Monsieur MARTIN	voix : 3

Monsieur Michel ROBIN est élu 15ème vice-président au 1er tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Il est ensuite procéder aux élections des conseillers communautaires délégués.

3. ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DELEGUES

De la même façon, par application de l'article L. 2122-7 du CGCT, l'élection des conseillers communautaires délégués a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative.

Ils ne peuvent être élus que parmi les conseillers communautaires titulaires.

Election 1^{er} conseiller communautaire délégué:

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent.

- Monsieur DUMAS

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	128
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls :	10
- Nombre de suffrages exprimés :	118
- Majorité absolue :	60

Ont obtenu :

Monsieur DUMAS	voix : 103
Monsieur DECOURTYE	voix : 1
Monsieur Thierry DEVILLE	voix : 1
Monsieur BRETTON	voix : 3
Monsieur MARTIN	voix : 3
Monsieur VIOLANTE	voix : 1
Madame LARUE	voix : 1
Monsieur MATHEVET	voix : 1
Madame FAURE	voix : 1
Monsieur BERARD	voix : 2
Monsieur BONNAUD	voix : 1

Monsieur Jean-Paul DUMAS est élu 1^{er} conseiller délégué au 1er tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Election 2ème conseiller communautaire délégué:

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent.

- Monsieur PEYER

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	128
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls :	23
- Nombre de suffrages exprimés :	105
- Majorité absolue :	53

Ont obtenu :

Monsieur PEYER	voix : 77
Madame LARUE	voix : 1
Monsieur DEVILLE	voix : 3
Monsieur MEUNIER	voix : 2
Monsieur ESSERTEL	voix : 1
Monsieur BRETTON	voix : 3
Monsieur GRANGEVERSANNE	voix : 1
Monsieur PERRIN	voix : 1
Monsieur JACQUETIN	voix : 1
Monsieur CHATAIN	voix : 1
Monsieur MAZET	voix : 1
Monsieur GRANJON	voix : 10
Madame GIRODON	voix : 1
Madame BLANCO	voix : 1
Monsieur THOMAS	voix : 1

Monsieur Jérôme PEYER est élu 2^{ème} conseiller délégué au 1er tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Election 3ème conseiller communautaire délégué:

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent.

- Monsieur VRAY

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 128
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls : 20
- Nombre de suffrages exprimés : 108
- Majorité absolue : 57

Ont obtenu :

Monsieur VRAY	voix : 86
Monsieur GOUBY	voix : 2
Monsieur BRETTON	voix : 3
Monsieur DEVILLE	voix : 2
Madame FAURE	voix : 1
Monsieur CHOSSY	voix : 1
Monsieur GRANJON	voix : 10
Monsieur REGEFFE	voix : 1
Monsieur BERARD	voix : 1
Monsieur VIOLANTE	voix : 1

Monsieur Serge VRAY est élu 3^{ème} conseiller délégué au 1er tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Election 4^{ème} conseiller communautaire délégué:

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent.

- Monsieur MIOCHE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 128
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls : 27
- Nombre de suffrages exprimés : 101
- Majorité absolue : 51

Ont obtenu :

Monsieur MIOCHE	voix : 78
Monsieur BRETTON	voix : 1
Monsieur ESSERTEL	voix : 4
Monsieur DEVILLE	voix : 2
Monsieur LIMOUSIN	voix : 1
Madame SOULIER	voix : 1
Monsieur VERDIER	voix : 1
Monsieur BAROU	voix : 1
Monsieur PERRIN	voix : 1
Monsieur MOREL	voix : 1
Madame FAURE	voix : 1
Monsieur GRANJON	voix : 4
Monsieur BAYLE	voix : 1
Monsieur MARTIN	voix : 4

Monsieur Bernard MIOCHE est élu 4^{ème} conseiller délégué au 1er tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

A partir de 00 heures 20 et avant de procéder à l'élection du 5^{ème} conseiller délégué, il est nécessaire prendre les pouvoirs et les absences suivants :

Pouvoirs : DEVILLE Joseph pouvoir à CHAREYRE Evelyne, DEVILLE Thierry pouvoir à FERRAND Christine, CHAILLET Olivier pouvoir à ROBERT Sylvie, COUDOUR Hubert pouvoir à DREVET Pierre, GORGERET Fabien pouvoir à JACQUETIN Bruno, REY Nicolas pouvoir à CIVARD Jean-Claude,

Absents : PERRIN Jean-Luc.

Le quorum est toujours atteint la séance se poursuit avec 123 votants.

Election 5ème conseiller communautaire délégué:

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent.

- Monsieur Yves MARTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 125
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls : 14
- Nombre de suffrages exprimés : 111
- Majorité absolue : 56

Ont obtenu :

Monsieur MARTIN	voix 94
Monsieur VERDIER	voix 2
Monsieur REGEFFE	voix 1
Monsieur CHATAIN	voix 1
Monsieur ESSERTEL	voix 1
Monsieur DERORY	voix 1
Monsieur DEVILLE	voix 1
Monsieur GRANJON	voix 2
Monsieur PERRIN	voix 1
Monsieur MATHEVET	voix 5
Monsieur JOURJON	voix 1
Monsieur BAYLE	voix 1

Monsieur Yves MARTIN est élu 5^{ème} conseiller délégué au 1er tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Il est 00 heures 40 et avant de procéder à l'élection du 6^{ème} conseiller délégué, il est nécessaire prendre les pouvoirs et les absences suivants :

Le quorum est toujours atteint la séance se poursuit avec 123 votants.

Election 6ème conseiller communautaire délégué:

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent.

- Monsieur ROMESTAING

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 125
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls : 15
- Nombre de suffrages exprimés : 110
- Majorité absolue : 56

Ont obtenu :

Monsieur ROMESTAING	voix : 101
Monsieur BARTHELEMY	voix : 1
Monsieur BRETTON	voix : 2
Madame FAURE	voix : 2
Monsieur DEVILLE	voix : 2
Monsieur BEAL	voix : 1
Monsieur ESSERTEL	voix : 1

Monsieur Patrick ROMESTAING est élu 6^{ème} conseiller délégué au 1er tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Election 7ème conseiller communautaire délégué:

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent.

- Madame ROBERT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 123
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls : 16
- Nombre de suffrages exprimés : 107
- Majorité absolue : 54

Ont obtenu :

Madame ROBERT	voix : 104
Madame FAURE	voix : 2
Monsieur BAYLE	voix : 1

Madame Sylvie ROBERT est élu 7^{ème} conseillère déléguée au 1er tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Election 8ème conseiller communautaire délégué:

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent.

- Monsieur ARCHER

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 123
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls : 21
- Nombre de suffrages exprimés : 102
- Majorité absolue : 52

Ont obtenu :

Monsieur ARCHER	voix : 93
Monsieur BAYLE	voix : 5
Monsieur ESSERTEL	voix : 1
Monsieur DEVILLE	voix : 1
Madame FAURE	voix : 1
Monsieur CHAILLET	voix : 1

Monsieur Marc ARCHER est élu 8^{ème} conseiller délégué au 1er tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Election 9ème conseiller communautaire délégué :

A la suite de l'appel à candidatures, le Président présente les candidatures suivantes et donne la parole aux candidats s'ils le souhaitent.

- Monsieur GOUTTEFARDE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 123
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls : 17

- Nombre de suffrages exprimés : 106
- Majorité absolue : 54

Ont obtenu :

Monsieur GOUTTEFARDE	voix : 103
Monsieur Lucien CHAPOT	voix : 1
Monsieur TAMAIN	voix : 1
Madame FAURE	voix : 1

Monsieur Valéry GOUTTEFARDE est élu 9^{ème} conseiller délégué au 1er tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Election 10ème conseiller communautaire délégué:

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent.

- Monsieur BUISSON

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 123
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls : 16
- Nombre de suffrages exprimés : 107
- Majorité absolue : 54

Ont obtenu :

Monsieur BUISSON	voix : 106
Monsieur VERDIER	voix : 1

Monsieur Ludovic BUISSON est élu 10^{ème} conseiller délégué au 1er tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Election 11ème conseiller communautaire délégué:

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent.

- Madame GOUBIER

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 123

- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls : 20
- Nombre de suffrages exprimés : 103
- Majorité absolue : 52

Ont obtenu :

- Madame GOUBIER	voix : 96
- Monsieur CHATAIN	voix : 3
- Monsieur GOUBY	voix : 1
- Madame FERRY	voix : 1
- Madame SOULIER	voix : 1
- Monsieur DELACELLERY	voix : 1

Madame Chantal GOUBIER est élu 11ème conseillère déléguée au 1er tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Election 12ème conseiller communautaire délégué:

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent.

- Monsieur GOUBY

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 123
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls : 32
- Nombre de suffrages exprimés : 91
- Majorité absolue : 46

Ont obtenu :

- Monsieur GOUBY	voix : 74
- Monsieur ESSERTEL	voix : 3
- Monsieur BRUN	voix : 7
- Monsieur BAYLE	voix : 1
- Monsieur VERDIER	voix 1
- Monsieur JAYOL	voix 2
- Monsieur CHAPOT	voix : 3

Monsieur Thierry GOUBY est élu 12^{ème} conseiller délégué au 1er tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Election 13ème conseiller communautaire délégué:

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le

souhaitent.

- Madame MELEY
- Monsieur VIOLANTE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 123
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 116
- Majorité absolue : 59

Ont obtenu :

- | | |
|---------------------|-----------|
| - Madame MELEY | voix : 83 |
| - Monsieur VIOLANTE | voix : 30 |
| - Monsieur GRANJON | voix : 2 |
| - Monsieur FAVIER | voix : 1 |

Madame Marie MELEY est élu 13^{ème} conseillère déléguée au 1^{er} tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Election 14^{ème} conseiller communautaire délégué :

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent.

- Monsieur TISSOT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 123
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls : 16
- Nombre de suffrages exprimés : 107
- Majorité absolue : 54

Ont obtenu :

- | | |
|-----------------------------|------------|
| - Monsieur Jean-Paul TISSOT | voix : 101 |
| - Madame CHAREYRE | voix : 3 |
| - Monsieur THOMAS | voix : 3 |

Monsieur Jean-Paul TISSOT est élu 14^{ème} conseiller délégué au 1^{er} tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Monsieur le Président reprend l'ordre du jour de la séance et présente le point suivant.

- INFORMATION SUR LA CHARTE DE GOUVERNANCE ET LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

La charte de gouvernance a été transmise pour information car celle-ci sera soumise à l'approbation du conseil communautaire du 24 janvier 2017. En revanche, une lecture de la charte de l'élu local extraite du CGCT (constituant une partie de la charte de gouvernance) est réalisée.

Aucune remarque n'est formulée, Monsieur le Président poursuit.

4. CHOIX DU REGLEMENT INTERIEUR PROVISOIRE

Les communautés comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus doivent se doter d'un règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation.

Le règlement intérieur doit notamment aborder les points suivants :

- mesures concernant le fonctionnement du conseil communautaire
- les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire ;
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés prévus à l'article L.2121-12 du CGCT
- les règles de présentation, d'examen et la fréquence des questions orales.

En attendant l'élaboration du futur règlement intérieur et son adoption d'ici fin juin 2017 par la nouvelle assemblée communautaire, Monsieur le Président propose, de définir le règlement intérieur de la Communauté d'agglomération Loire Forez comme ayant vocation à s'appliquer à titre de mesure transitoire.

Il est précisé qu'aucun des autres EPCI ne disposait d'un règlement intérieur.

Après en avoir délibéré par 123 voix pour, le conseil communautaire approuve l'application, à titre provisoire, du règlement intérieur de l'ancienne Communauté d'agglomération Loire Forez.

5. DELEGATIONS DONNEES A LA PRESIDENCE

L'article L. 5211-10 du CGCT permet à l'assemblée délibérante de déléguer, à son choix, soit au président à titre personnel, soit au bureau collégialement, une partie de ses attributions, à l'exclusion de celles qui lui sont expressément réservées par la loi.

Ainsi, le président comme le bureau peuvent recevoir délégation sauf en matière :

- budgétaire (vote du budget, approbation du compte administratif, institution et fixation des taux, tarifs et redevances...) ;
- statutaire (modification des conditions de fonctionnement, durée de l'EPCI...) ;
- d'adhésion de l'EPCI à un établissement public ;
- de délégation de gestion d'un service public ;
- de dispositions portant orientation en matière d'aménagement intercommunal, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Il est proposé dans un premier temps de conserver les délégations accordées à la présidence des anciennes Communautés, afin de permettre la continuité du fonctionnement de la structure. Par la suite, des changements pourront y être apportés à tout moment par une nouvelle délibération.

Il est donc proposé au conseil de donner délégation au Président, pendant la durée de son mandat, pour :

Administration générale :

1. fixer les tarifs des droits prévus au profit de la communauté qui n'ont pas un caractère fiscal ;
2. intenter au nom de la Communauté les actions en justice ou de défendre la Communauté dans les actions intentées contre elles, tant en demande qu'en défense, en première instance comme à hauteur d'appel ou de pourvoi en cassation, devant les juridictions judiciaires comme devant les juridictions administratives. Cette compétence s'étend aux dépôts de plainte au nom de la Communauté avec ou sans constitution de partie civile,
3. régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires ;
4. représenter le pouvoir adjudicateur pour l'ensemble des tâches qu'il doit accomplir lors des procédures de passation de marchés publics, telles que le choix du mode de procédure, le suivi des négociations le cas échéant, l'envoi des avis de publicité, l'examen des candidatures, les correspondances avec les candidats....
5. prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 90 000 euros HT, quelle que soit la procédure choisie ;
6. approuver toute convention de groupement de commande et désigner parmi les membres de la commission d'appel d'offres de Loire Forez, le représentant pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement et son suppléant.

7. signer tous contrats de partenariat avec toutes entités dans la limite de 4 années et n'entrant pas une incidence financière, une participation, une cotisation supérieure à 4 000 € par an, ainsi que toutes adhésions, ou contrats d'adhésion, avec toutes entités, hormis des établissements publics, dans la limite de 4 années et n'entrant pas une incidence financière, une participation, une cotisation supérieure à 4 000 € par an, de même que tous documents afférents tant aux adhésions, qu'aux contrats de partenariat et /ou d'adhésion.
8. décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
9. passer les contrats d'assurance ;
10. signer tout contrat, ou convention d'échanges de données à titre gratuit, avec toute entité, tant privée que publique.

■ Finances :

11. procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a) de l'article L. 2221-5-1 du CGCT, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
12. souscrire l'ouverture d'un crédit de trésorerie dans la limite du budget voté, pour une durée maximale de 12 mois.
13. créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires;
14. accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
15. décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
16. fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
17. solliciter des subventions au profit des projets communautaires, et signer tous documents afférents à la finalisation de ces dossiers, y compris les conventions financières relatives au versement des subventions.
18. attribuer par voie de décision les subventions aux communes remplissant les critères d'attribution des subventions en matière d'équipement des abribus.
19. signer les décisions afférentes à la mise en œuvre de la politique d'aides allouées pour les manifestations sportives et culturelles déclarées d'intérêt communautaire ainsi que les

conventions d'objectifs et de moyens avec les associations concernées dans la limite des crédits budgétaires inscrits.

20. attribuer des subventions pour l'action « aides directes à l'investissement des entreprises» dans le cadre de l'OCMMR Loire Forez à hauteur de 150 000 €, telles que définies dans ce règlement après instruction par le comité de pilotage et à signer tout document afférent.

- Ressources humaines

21. procéder au recrutement d'agents non titulaires de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire et à un accroissement saisonnier d'activité
22. procéder au recrutement des emplois temporaires susceptibles d'être pourvus par du personnel relevant des dispositifs d'insertion ou d'apprentissage, dans la limite des crédits prévus au budget.
23. adopter, modifier, résilier toute convention de mise à disposition individuelle d'un agent en application de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.
24. déterminer, conformément aux textes en vigueur, le taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade.
25. dans le cadre de la loi du 13 juillet 1983 et de son article 11, prendre toute décision pour régler les indemnités afférentes à des dommages subis par des agents de la Communauté d'agglomération à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et pour lesquels la garantie est exclue des contrats d'assurance et dont le montant est inférieur à 1 000 € par dossier.
26. signer les conventions de mise à disposition de services et de service commun dans le cadre de la mutualisation.

- Habitat :

27. signer le protocole d'accord du PIG (Programme d'intérêt Général Habitat) avec les différents partenaires financiers et solliciter les subventions afférentes au suivi animation de cette opération ;
28. accorder et signer les décisions concernant les aides financières dans le cadre des différents programmes locaux de l'habitat et du PIG départemental
29. donner délégation au Président pour la signature des conventions d'étude et de veille foncière, et les conventions opérationnelles, pour les projets de renouvellement et de développement urbain qui s'inscrivent dans le cadre du Programme local de l'habitat.

▪ Foncier – Urbanisme- Patrimoine – Aménagement – Economie – Voirie :

30. Formuler l'avis rendu par la Communauté d'agglomération sur les plans locaux d'urbanisme au titre de l'article L123-9 du code de l'urbanisme
31. exercer, au nom de la communauté, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la communauté en soit titulaire ou déléataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code à la commune et tout organisme public ou privé ayant compétence pour exercer ce droit ;
32. donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la communauté préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.
33. signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.
34. fixer, dans les limites de l'estimation de France Domaine, le montant des offres de la communauté d'agglomération à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
35. arrêter et modifier l'affectation des propriétés de la communauté d'agglomération utilisées par les services communautaires et signer les conventions de passage des véhicules de collecte de déchets ;
36. les ventes de biens immeubles non bâties appartenant à la Communauté d'agglomération Loire Forez, dans la limite d'un montant plafonné à 1 000€, en conformité avec l'avis des Domaines s'il est requis et d'une surface plafonnée à 100m² pour une personne privée et 1 000m² pour une personne publique, ainsi que tous documents afférents à la finalisation des dossiers.
37. signer dans le cadre des compétences communautaires, tout document relatif à des opérations, dossiers, travaux inscrits au budget, et notamment les demandes d'autorisation de travaux, ainsi que d'effectuer toute démarche utile à la préparation, au lancement et suivi desdits travaux, dossiers ou opérations.
38. approuver le versement d'indemnités de dédommagement en cas de dégâts causés à des propriétés privées par les travaux ou passages pour l'assainissement dans la limite de 15 000 € par dossier ;
39. signer tout document afférent aux passages et travaux assainissement sur des terrains privés
40. délégation pour le classement ou déclassement du domaine public de la Communauté d'agglomération Loire Forez.

41. échanges de terrains et acquisitions foncières dans la limite d'un montant plafonné à 15 000 € et sous réserve de l'avis des Domaines s'il est requis, avec gestion des occupants des biens concernés et tout document afférent à la finalisation des dossiers.
42. signer les contrats d'alimentations électriques avec le SIEL.
43. signer des décisions afférentes à la mise en œuvre de la politique d'éclairage public avec le SIEL dans la limite des crédits inscrits au budget.

Il est précisé que ces délégations impliquent également la délégation des décisions relatives aux modification, retrait, abrogation, résolution et résiliation des actes correspondants.

Le président rendra compte lors de chaque conseil communautaire des attributions exercées par délégation.

L'assemblée approuve l'ensemble de ces proposition par 123 voix pour.

6. MODALITES DE DEPOT DES LISTES POUR LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS :

Monsieur le Président rappelle que cette commission est chargée d'examiner les garanties professionnelles et financières des candidats et leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public (article L 1411-1 du CGCT)

Elle établit ensuite la liste des candidats admis à présenter une offre, procède à l'ouverture des plis, émet un avis sur les offres et transmet un rapport comportant notamment l'analyse de ses propositions à l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public.

Il est proposé, avant de procéder à la constitution de la commission par élection de ses membres, et conformément à l'article D 1411-5 du code général des collectivités territoriales, de fixer les conditions de dépôt des listes suivant les modalités suivantes :

- le dépôt des listes, préalable à l'élection, interviendra à l'occasion d'une suspension de séance.
- les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

Il est donc proposé de désigner 5 titulaires et 5 suppléants pour cette commission lors du prochain conseil communautaire.

Après en avoir délibéré par 123 voix pour, le conseil communautaire approuve cette proposition et décide que :

- le dépôt des listes, préalable à l'élection, interviendra à l'occasion d'une suspension de séance.
- les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

7.MODALITES DE DEPOT DES LISTES POUR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Le nouveau droit de la commande publique issu de la transposition des directives européennes de 2014 réforme la commission d'appel d'offres (CAO) et calque sa composition sur celle de la commission prévue par l'article L. 1411-5 II a CGCT compétente en matière de délégations de services publics.

La CAO se compose donc comme suit : le président ou son représentant, président de la commission et 5 membres.

Il est proposé, avant de procéder à la constitution de la commission par élection de ses membres, et conformément à l'article D 1411-5 du code général des collectivités territoriales, de fixer les conditions de dépôt des listes suivant les modalités suivantes :

- le dépôt des listes, préalable à l'élection, interviendra à l'occasion d'une suspension de séance.
- les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

Il est donc proposé de désigner 5 titulaires et 5 suppléants pour cette commission lors du prochain conseil communautaire.

Après en avoir délibéré par 123 voix pour, le conseil communautaire approuve cette proposition et décide que :

- le dépôt des listes, préalable à l'élection, interviendra à l'occasion d'une suspension de séance.
- les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

8.COMPLEMENT A L'INTERET COMMUNAUTAIRE EN MATERIE D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

Dans son arrêté du 29 septembre 2016, le préfet de la Loire a fixé les compétences de la nouvelle communauté d'agglomération, dont la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipement culturel, sportif d'intérêt communautaire. »

L'intérêt communautaire de cette compétence doit être défini avant le 31 décembre 2018. Dans l'attente, les intérêts communautaires définis par chacun des 3 EPCI fusionnés (CC Pays d'Astrée, CC Montagnes du Haut Forez et CALF) s'appliquent.

Toutefois, aucun de ces intérêts communautaires ne prévoit la gestion de cinéma, spécificité de la CC du Pays de Saint-Bonnet le Château.

Il apparaît nécessaire de compléter très rapidement l'intérêt communautaire provisoire de cette compétence pour en sécuriser juridiquement la prise en charge par la nouvelle Communauté d'agglomération.

Il est donc proposé au conseil, en complément des intérêts communautaires préexistants, de déclarer d'intérêt communautaire la salle Déchelette à St-Bonnet le Château incluant le cinéma Cin'étoile.

Après en avoir délibéré par 123 voix pour, le conseil communautaire approuve cette proposition et déclare équipement culturel d'intérêt communautaire, la salle Déchelette à St-Bonnet le Château incluant le cinéma Cin'étoile.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président évoque la date de la prochaine séance.

- Information diverse : le prochain conseil communautaire se déroulera le mardi 24 janvier 2017 à 19h30.

La séance est clôturée à 2 heures 45.